

**Présents :** Mesdames et Messieurs GAUTHIER Franck, Maire - GUERRY Jérôme, Adjoint - CHIRON Hélène, Adjointe - GARNIER-BREMAUD Stéphanie, Adjointe - BARON Mathieu, Adjoint - COUTON Philippe, Adjoint - GABORIT Delphine - LIBAUD Antoine - PAVAGEAU Anne - CAILLET Nadia - BOUHINEAU Emeline - TUPINON Claire - TUPINON Benoît - BARAKA Lilian.

**Procuration :** M. RIMBAUD David à M. GAUTHIER Franck, Maire

**Absents excusés :** M. et Mmes DEVAUD Delphine - BRANGER Elodie - AUZANNE Frédéric

**Secrétaire de séance :** M. TUPINON Benoît

### **2024-12 : Vote des budgets primitifs 2024**

Le budget primitif 2024 ainsi que les budgets annexes sont présentés au Conseil Municipal qui les adopte, à l'unanimité. La balance générale de ces budgets se présente ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Budget principal .....	2 082 000,00 €	2 082 000,00 €
Budgets annexes :		
- Bâtiments commerciaux .....	119 600,00 €	119 600,00 €
- La Clé des Chants (tr. 2) .....	113 700,00 €	113 700,00 €
- La Clé des Chants (tr. 3) .....	310 000,00 €	310 000,00 €
- Les Douves .....	2 378 000,00 €	2 378 000,00 €
<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Budget principal .....	2 854 800,00 €	2 854 800,00 €
Budgets annexes :		
- Bâtiments commerciaux .....	100 000,00 €	100 000,00 €
- La Clé des Chants (tr. 2) .....	0,00 €	0,00 €
- La Clé des Chants (tr. 3) .....	0,00 €	0,00 €
- Les Douves .....	2 440 791,17 €	2 440 791,17 €

### **2024-13 : Fixation des taux d'imposition 2024**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année. Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide comme en 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024**, et reconduit donc les taux de 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33,51 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	44,37 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	26,01 %

### **2024-14 : Attribution des subventions 2024 aux associations**

Sur proposition de la commission Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

	<b>SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR 2024</b>
AFN	300,00 €
CLUB DE L'AMITIE	250,00 €
EXPRESSION CORPORELLE ESQUISSE	875,00 €
FOYER DES JEUNES	200,00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PRIVEE	2 662,00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PUBLIQUE	300,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	960,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE – SORTIE PARIS JO	320,00 €
CHASSE	180,00 €
PINGOUINS DES 2 ROUES	150,00 €

FUTSAL BEAUREPAIRE	186,00 €
TENNIS DE TABLE	250,00 €
VELO CLUB LES HERBIERS	200,00 €
FOOT USBB	600,00 €
ASSISTANTES MATERNELLES	150,00 €
LE BEAU REPAIRE DU SRAP	90,00 €
VOLLEY	180,00 €
BADMINTON	150,00 €
LES RESIDENTS DES HIRONDELLES - EHPAD	200,00 €
	<b>8 203,00 €</b>

#### **2024-15 : Marché de construction d'un bar – halle Place Saint Laurent : approbation de 2 avenants**

Lors de l'avancée du chantier requalification de l'îlot de la place Saint Laurent, des travaux supplémentaires se révèlent nécessaires sur deux lots :

- Sur le lot 1 (entreprise SAS GIRARDEAU TP) : dépose complémentaire canalisation amiante logement n°6 pour un montant de 3 521,28 € HT ;

- Sur le lot 13 (entreprise TCS) : dégazage, découpe et enlèvement de la cuve fioul Acier 1200 litres compris transfert et traitement des déchets liquides hydrocarbures pour un montant de 1 540 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ces deux avenants.

#### **2024-16 : Dossier SyDEV : proposition concernant l'aménagement du Centre-bourg**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SyDEV du 20 février 2024, relative aux travaux neufs et de rénovation de l'éclairage dans le cadre du réaménagement de la Place St Laurent. Celle-ci comprend 14 nouveaux éclairages et la rénovation de 10 éclairages existants, et s'élève à 42 139 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature de cette convention.

#### **2024-17 : Dossier SyDEV : proposition concernant les travaux de réseaux de la tranche 1 du lotissement des Douves**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SyDEV du 6 mars 2024, relative aux travaux de réseaux de la tranche n°1 du lotissement « Les Douves ». Celle-ci comprend les travaux d'extension de réseaux, les branchements, .... pour l'électricité et les réseaux de communications, et s'élève à 108 216 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature de cette convention.

#### **2024-18 : Attribution d'un fonds de concours par la CCPH concernant l'entretien des voiries**

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers accompagne le développement des communes par le versement de fonds de concours de fonctionnement, sous réserve que ce dernier ne participe pas au financement d'un service public rendu au sein d'un équipement et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire, hors subventions. Il est proposé de solliciter le versement d'un fonds de concours de 12 000 € pour l'entretien des voiries conformément au plan de financement ci-dessous :

<b>ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUR LA COMMUNE DE BEAUREPAIRE EN 2024</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Combustibles	4 000 €	Fonds de concours	
Vêtements de travail	200 €	Communauté de Communes	12 000 €
Locations mobilières	3 000 €	Autofinancement	40 200 €
Entretien réparation de voirie	21 000 €		
Entretien réparation réseaux	5 000 €		
Entretien matériel roulant	3 000 €		
Entretien autres biens mobiliers	1 000 €		
Charges de Personnel	15 000 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>52 200 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>52 200 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le versement d'un fonds de concours de fonctionnement de 12 000 € par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

#### **2024-19 : Demande de subvention auprès de la Région des Pays la Loire concernant l'installation d'un abribus**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet communal d'installation d'un abribus au niveau de l'arrêt de bus de transport scolaire situé à l'angle des rues du 11 novembre 1918 et de l'allée des Charmilles. Cet abribus sera d'une dimension de 6,08 m x 1,60 m, et son coût s'élève à 6 004 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 1 000 € auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du programme 533 « pour l'installation d'un abri-voyageur pour un point d'arrêt de transport scolaire ».

## **2024-20 : Acquisition de foncier agricole en vue de constituer une réserve foncière dans le secteur des Redaillères / Chambretières**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'acquérir (notamment en vue de constituer une réserve foncière) 12 789 m<sup>2</sup> appartenant à M. ALLEMAND Patrick, ainsi que 167 m<sup>2</sup> appartenant à ses parents, M. et Mme ALLEMAND Henri et Anne, dans le secteur des Redaillères / Chambretières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'acquisition des parcelles précitées de M. ALLEMAND Patrick au prix de 0,20 €/m<sup>2</sup>, soit 12 789 x 0,20 € = 2 557,80 €, et décide l'acquisition des parcelles précitées de M. et Mme ALLEMAND Henri et Anne au prix de 0,20 €/m<sup>2</sup>, soit 167 x 0,20 € = 33,40 €, frais d'acte seront à la charge de la commune.

## **2024-21 : Zones d'accélération des énergies renouvelables : modalités de concertation**

La loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) publiée en mars 2023, a mis en exergue la nécessité de planifier le développement des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs nationaux. Il s'agit de zones non exclusives pour les énergies renouvelables terrestres au sein desquelles la création et l'installation des infrastructures seront facilitées. Les communes doivent définir les modalités de concertation. Il est proposé de mettre à disposition du public, à compter du 22 avril et jusqu'au 19 mai 2024, un dossier permettant la compréhension des cartes ZAENR présentées :

- Par voie électronique à partir du site internet [www.mairie-beaurepaire85.fr](http://www.mairie-beaurepaire85.fr) avec un recueil des observations à l'adresse suivante : [communication@beaurepaire85.fr](mailto:communication@beaurepaire85.fr)
- Par dossier en format papier accompagné d'un registre accessible à la mairie sur les jours et heures d'ouverture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 votes pour, 3 contre et 4 abstentions, décide d'approuver les modalités de concertation pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

## **2024-22 : Adhésion à la convention de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) du Pays des Herbiers**

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Les avantages concrets de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, favoriser la réhabilitation de l'habitat, mieux maîtriser le foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan d'actions du programme.

## **2024-23 : Dénomination des rues et impasses du futur lotissement Les Douves – tranche 1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer les rues du lotissement Les Douves - tranche 1, comme suit : Allée des Douves, Rue Médiévale, Rue de l'Artisanat, Impasse du Château, Impasse Seigneurs Girard et Chemin de l'Enclos.

## **2024-24 : Acquisitions foncières auprès de la SAS Bropack, dans le cadre du lotissement Les Douves**

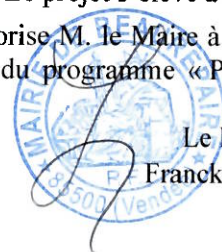
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges avec la SAS BROPACK concernant la possibilité d'acquérir une parcelle afin de créer une connexion piétonne entre la rue Gilles de Retz et le futur lotissement des Douves, ainsi qu'un mur de douves que la commune souhaite préserver, comprenant un droit de passage (servitude de passage sur la parcelle B 2860) de deux mètres pour l'entretien du mur, et également une liaison douce sous les chênes, en bord de rue de la Prée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la connexion piétonne et du mur des Douves pour 12 720 € (acquisition sur le budget annexe des Douves), et de la liaison douce sous les chênes, en bord de rue de la Prée pour 11 725 € (acquisition sur le budget principal).

## **2024-25 : Construction d'un City Stade : demande de subvention auprès de l'ANS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un City Stade, route de la Galissonnière, à proximité du terrain de foot d'honneur. Le projet consiste en un terrain multisports tubulaire en métal galvanisé thermolaqué de 12 x 24 mètres, en gazon synthétique, comprenant des buts de foot et paniers de basket. Il sera recouvert d'un filet pare ballons sur les côtés et en toiture. Le projet s'élève à 42 854 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 34 283 € auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du programme « Plan 5000 équipements – Génération 2024 ».



Le Maire,  
Franck Gauthier